

## COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2015

**PRESENTS** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

**POUVOIRS** : Madame Nicole BOILEAU à Madame Maryvonne PRUDHOMME, Monsieur Emmanuel THELLIEZ à Monsieur Christophe BONNET, Monsieur Vincent CALVO à Monsieur Stéphane CHOUIN, Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO à Madame Linda RAULT, Madame Manuela CHARTIER à Monsieur Jean-Frédéric OUVRY.

**Secrétaire de Séance** : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### 1 – ADMINISTRATION GENERALE

#### **1.1 Rapport annuel d'activité 2014 de la Communauté de Communes**

L'Assemblée a pris acte du rapport annuel d'activité 2014 de la Communauté de Communes.

#### **1.2 Elargissement de la Communauté de Communes des Portes de Sologne – valoriser l'identité solognote du territoire dans le cadre du SDCI**

**Vote favorable à l'unanimité et 1 abstention Mr Marc BRYNHOLE pour :**

**AFFIRMER**, en premier lieu et avec force, sa volonté que **les six communes membres qui composent la Communauté de Communes les « Portes de Sologne » restent unies** dans le cadre du redécoupage territorial des intercommunalités.

**PROPOSER** au Préfet et aux membres de la CDCI un élargissement mesuré du territoire communautaire qui respecte son **identité solognote** (culturelle, touristique, économique, mais aussi en termes d'aménagement et d'habitat), ainsi que son **bassin de vie** et sa trame de circulation. Une telle redéfinition du périmètre communautaire est possible **en intégrant la commune de Jouy-le-Potier**, qui dispose des caractéristiques d'une « Porte de Sologne », historiquement proche du cœur de notre communauté, et avec qui des liens étroits ont déjà été construits via un groupement de commandes et une convention de prestation sur le SPANC.

La commune de Jouy-le-Potier a délibéré en ce sens le 11 septembre 2015.

**CONFIRMER** notre intention d'un rapprochement ultérieur des Portes de Sologne avec la Communauté de communes de Cœur de Sologne.

**PRÉSENTER** à Monsieur le Préfet et aux membres de la CDCI, les orientations dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération intercommunale.

#### **1.3 Remplacement d'un délégué titulaire auprès du Pays Sologne Val Sud**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Stéphane CHOUIN** en tant que délégué titulaire auprès du Pays Sologne Val Sud.

## **2 – DEVELOPPEMENT DURABLE – MOBILITE - ACCESSIBILITE**

### **2.1 Attribution d'un marché de transports**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à attribuer et signer le marché de transports de la commune avec la société Andesquard.

### **2.2 Avenant n°4 relatif au marché n°2009/024 portant sur la maintenance globale des installations d'éclairage public et installations connexes, passé avec le groupement GARCZYNSKI TRAPLOIR et CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°4 relatif au marché n°2009/024 portant sur la maintenance globale des installations d'éclairage public et installations connexes.

### **2.3 Continuité écologique : aménagements réalisés sur les ouvrages hydrauliques**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime son inquiétude au regard des sommes en jeu sur le réaménagement des obstacles, décide que faute de précisions, la commune ne pourra se prononcer sur les scénarii présentés par le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, porte cette problématique à enjeu national auprès de l'Association des Maires de France et de l'Association des Maires du Loiret.

## **3 – TRAVAUX**

### **3.1 Avenants au marché de construction d'un bassin d'orage Chemin de la Croix d'Alvault**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les deux avenants relatifs au marché de construction d'un bassin d'orage Chemin de la Croix d'Alvault :

Lot 01 : Bassin d'orage et fonçage - Titulaire : groupement PINTO GC/SOLOGNE ENTRETIEN  
- Montant de l'avenant n°1 : 28 764,43 € HT soit 34 517,32 € TTC

Lot 02 : Canalisations de raccordement - Titulaire : entreprise SOLOGNE ENTRETIEN  
- Montant de l'avenant n°1 : 7 309,35€ HT soit 8 771,22€ TTC

## **4 – CULTURE ET MANIFESTATIONS LOCALES**

### **4.1 Vente de livres et bandes dessinées à la bibliothèque**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la cession de 300 bandes dessinées au prix de 2 Euros l'unité et de 400 livres au prix d'1 Euro pièce.

### **4.2 Mise à disposition de l'ACSPF d'une carabine ayant appartenu à Maurice Millet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'ACSPF, d'une carabine ayant appartenu à Maurice Millet pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois.

## **5- AFFAIRES SOCIALES ET SANTE**

### **5.1 Avenant à la convention CAF pour l'« Animation collective Familles »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention liant la commune à la Caisse d'Allocations Familiales.

### **5.2 Accueil de réfugiés sur le territoire communal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose aux services de l'Etat l'accueil d'une famille sur notre commune et autorise Madame le Maire à se rapprocher des associations pouvant accompagner socialement l'accueil des réfugiés et à conventionner avec une ou plusieurs d'entre elles pour mettre en œuvre cet accompagnement.

## Point supplémentaire

Madame le Maire demande l'autorisation à l'Assemblée, d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :  
« Création d'un poste de gestionnaire-comptable dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion-Contrat d'accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

### 6- RESSOURCES HUMAINES

#### **6.1 Création d'un poste de gestionnaire-comptable dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à recruter un agent gestionnaire-comptable dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi » (CUI-CAE) et à signer la convention de recrutement.

Ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois et par avenant de 6 mois minimum, sa durée est fixée à 35 heures par semaine.

La Ferté St-Aubin, le 19 octobre 2015

Le Maire,  
Constance de Pélichy

